

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats du Complexe Élodie-P.-Babin, situé au 2235, route Édouard-VII, le 8 septembre 2026, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
 Monsieur le conseiller Alain Fontaine
 Monsieur le conseiller Clément Boyer
 Madame la conseillère Gabrielle Garand
 Madame la conseillère Émilie St-Onge
 Monsieur le conseiller Pierre-Adrien Gauthier-Marcil

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Monsieur Martin Lelièvre, directeur général
 Me Stéphanie Dulude, greffière

Le maire ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 8 septembre 2026, 19 h**

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

**2.2 Vente d'une partie du lot 6 622 408 du cadastre du Québec -
Aménagement de cases de stationnement additionnelles au
1250, route Édouard-VII**

**2.3 Acquisition d'une servitude contre une partie du lot 2 713 772
du cadastre du Québec**

**2.4 Autorisation de signature - Entente de services aux personnes
sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

**2.5 Demande d'aide financière - Opération Nez Rouge
Longueuil/Rive-Sud - Année 2026**

**2.6 Position de la Ville de Saint-Philippe concernant le
financement du transport collectif métropolitain**

3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

- 3.1 Autorisation - Mouvements de personnel et gestion des ressources humaines

4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 4.1 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} août au 31 août 2026
- 4.2 Affectation du surplus au Règlement numéro 417 décrétant une dépense et un emprunt de 3 900 000 \$ afin d'acquérir, pour fins municipales, les lots 1 914 046, 3 574 449, 3 574 475, 3 575 234 et 5 283 085 du cadastre du Québec
- 4.3 Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection des rues Bernard, Lucien et Deneault - Autorisation de signature de l'avenant no. 2 à la convention d'aide financière (dossier n°RPY83786)
- 4.4 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) - Mise à niveau du poste de pompage Monette (Lot 5)

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6 BUREAU DES PROJETS

- 6.1 Octroi de contrat - Amélioration du drainage le long de la route Édouard-VII et construction d'un exutoire pluvial entre les 1305 et 1325, route Édouard-VII - Appel d'offres public GEN-2026-32

7 TRAVAUX PUBLICS

8 SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1 Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 9.1 Nomination et renouvellement - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Membres citoyens

- 9.2 Demande de subvention déposée auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Prolongement du réseau cyclable sur la route Édouard-VII afin de relier la rue Bernard à la Place de la Saint-Jacques
- 9.3 Adoption - Règlement 501-37 modifiant le règlement 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier diverses dispositions (règlement omnibus)
- 9.4 Adoption - Règlement 501-38 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables à la zone H-36 (secteur « Galia »)

10 Divers

- 10.1 Varia
- 10.2 Informations de monsieur le maire
- 10.3 Période de questions
- 10.4 LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 10.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

26-09-211 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté par ce Conseil, avec le retrait des points suivants :

- #2.2 Vente d'une partie du lot 6 622 408 du cadastre du Québec - Aménagement de cases de stationnement additionnelles au 1250, route Édouard-VII
- #2.6 Position de la Ville de Saint-Philippe concernant le financement du transport collectif métropolitain

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté par ce Conseil, avec l'ajout des points suivants, dans la rubrique *Varia*:

- Soutien aux garderies, par madame Nancy Pouliot
- Félicitations - Café Liberté 50, par madame Nancy Pouliot

- Demande de suivi concernant l’avis préliminaire déposé le 3 mars 2026 en caucus pour le projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) relatif à une garderie au 2665, route Édouard-VII, par madame Émilie St-Onge
- Demande de suivi concernant les finances de la Ville, par monsieur Pierre-Adrien Gauthier-Marcil

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

26-09-212 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l’unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2026.

26-09-213 Acquisition d'une servitude contre une partie du lot 2 713 772 du cadastre du Québec

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l’unanimité d'acquérir de Gestion Dclic inc. ou de tout autre propriétaire, au prix de 0 \$, une servitude réelle et perpétuelle de passage aux fins de maintien, d'entretien, de réparation et de remplacement d’une conduite d’égout pluviale et de ses accessoires contre une partie du lot 2 713 772 du cadastre du Québec.

L’assiette de la servitude, d’une superficie de 73,2 mètres carrés, est plus amplement montrée sur le plan accompagnant la description technique préparée par Thalie Roy-Therrien, arpenteure-géomètre, en date du 4 août 2026, sous le numéro 2303 de ses minutes.

De mandater Me Julien Taillebois, notaire, pour préparer l’acte de cession de servitude de même que tous les autres documents s'y rapportant.

La Ville assumera les frais pour la préparation de l'acte de cession, le coût de sa publication et des copies requises.

D’autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l’acte de cession de servitude.

D’autoriser également la greffière à signer tous autres documents administratifs nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

De puiser les deniers requis pour le paiement de cette dépense à même les disponibilités des postes budgétaires 02-140-00-412 et 02-190-00-995.

La présente résolution remplace la résolution numéro 23-02-037.

26-09-214 Autorisation de signature - Entente de services aux personnes sinistrées avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres* (R.L.R.Q., c.S-2.4), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe et la Société canadienne de la Croix-Rouge ont conclu une entente de service aux sinistrés entrant en vigueur le 5 septembre 2023 pour une durée de deux (2) ans, laquelle a été reconduite pour une année supplémentaire, se terminant le 5 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de convenir d'une nouvelle entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée est d'une durée de deux (2) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ainsi que le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Il est convenu que la contribution annuelle de la Ville sera de 0,21 \$ par habitant pour la première année et de 0,23 \$ par habitant pour les années subséquentes.

L'entente débutera le 5 septembre 2026 pour se terminer le 5 septembre 2028, avec renouvellement automatique d'une année suivant les mêmes modalités sauf sur réception d'un préavis d'au moins 90 jours avant la date d'échéance de l'entente.

De puiser les deniers requis au paiement de cette dépense à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-991 pour l'année 2026 et d'autoriser qu'ils soient réservés au budget pour les années 2027 et 2028.

26-09-215 Demande d'aide financière - Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud - Année 2026

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud, en date du 21 juillet 2026 pour la préparation de l'édition 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre-Adrien Gauthier-Marcil et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 1 000 \$ à Opération Nez Rouge Longueuil/Rive-Sud.

De puiser les deniers requis pour le paiement de cette dépense à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-991.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

26-09-216 Autorisation - Mouvements de personnel et gestion des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'autoriser et de ratifier les mouvements de personnel ainsi que les différentes mesures de gestion des ressources humaines mentionnés au rapport de recommandation du 25 août 2026.

De puiser les deniers requis pour le paiement des dépenses découlant de ce qui précède à même les disponibilités des postes budgétaires des services concernés.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DEP-2026-20 Dépôt de la liste des comptes à payer - Période du 1^{er} août au 31 août 2026

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 1^{er} août au 31 août 2026, est déposée par la trésorière.

26-09-217 Affectation du surplus au Règlement numéro 417 décrétant une dépense et un emprunt de 3 900 000 \$ afin d'acquérir, pour fins municipales, les lots 1 914 046, 3 574 449, 3 574 475, 3 575 234 et 5 283 085 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution numéro 26-04-087, un surplus accumulé provenant de la vente des terrains situés au 1100, route Édouard-VII a été affecté au remboursement du capital du Règlement numéro 417 décrétant une dépense et un emprunt de 3 900 000 \$ afin d'acquérir, pour fins municipales, les lots 1 914 046, 3 574 449, 3 574 475, 3 575 234 et 5 283 085 du cadastre du Québec (Règlement d'emprunt 417);

CONSIDÉRANT QUE le solde de ce surplus affecté est de 2 555 300 \$;

CONSIDÉRANT QUE le capital du règlement d'emprunt à rembourser pour l'année 2026 est de 187 300 \$;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affectation d'une somme de 187 300 \$ à même le surplus accumulé affecté afin de payer le capital du Règlement d'emprunt 417 pour l'année 2026.

26-09-218 Demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection des rues Bernard, Lucien et Deneault - Autorisation de signature de l'avenant no. 2 à la convention d'aide financière (dossier n°RPY83786)

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière et l'avenant no. 1 intervenus entre le ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Saint-Philippe dans le cadre du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale, pour le projet de réfection des rues Bernard, Lucien et Deneault (dossier n°RPY83786);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a contracté un emprunt à long terme afin de financer des travaux d'amélioration sur des infrastructures routières municipales admissibles, acceptés par le Ministre et ayant servi à la détermination du montant de l'aide financière de la Convention originale;

CONSIDÉRANT QUE, en raison des impacts financiers dont fait état la Ville de Saint-Philippe à la suite de l'application de la norme comptable sur les paiements de transferts, il y a lieu de modifier à nouveau les modalités de versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'autoriser la signature de cet avenant et les documents s'y rapportant;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Clément Boyer et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ainsi que la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant no. 2 à la convention originale en vue de modifier les modalités de versement de l'aide financière en un versement unique.

26-09-219 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) - Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) - Mise à niveau du poste de pompage Monette (Lot 5)

CONSIDÉRANT QUE le poste de pompage Monette constitue une infrastructure essentielle du réseau sanitaire puisqu'il dessert une importante partie du territoire de la Ville de Saint-Philippe ainsi que la Municipalité de Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT QUE les études réalisées ont démontré la nécessité de procéder à la mise à niveau du poste de pompage Monette afin d'assurer la capacité, la fiabilité et la pérennité du service de collecte des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la croissance projetée du territoire desservi requiert la mise à niveau du poste de pompage Monette afin de maintenir un niveau de service adéquat et conforme aux besoins actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QU'à court terme, la Ville de Saint-Philippe doit réaliser des travaux de mise à niveau du poste de pompage Monette;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements ont notamment pour but d'améliorer le réseau sanitaire et d'assurer sa pérennité;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) favorise la croissance de logements en soutenant les municipalités dans la réalisation de travaux d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de mise à niveau du poste de pompage Monette peuvent faire l'objet d'une aide financière en vertu du Programme FIERH mise en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adresser une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès du MAMH dans le cadre du Programme FIERH relativement au projet décrit précédemment.

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du programme ainsi que toutes les conditions qui pourraient s'appliquer à l'aide financière accordée.

QUE la Ville confirme son engagement à assumer tous les coûts non admissibles associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts.

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles ainsi que des coûts d'exploitation récurrents, le cas échéant.

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis aux fins de la présente demande d'aide financière ainsi que toute convention découlant de son acceptation.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour.

BUREAU DES PROJETS

26-09-220 Octroi de contrat - Amélioration du drainage le long de la route Édouard-VII et construction d'un exutoire pluvial entre les 1305 et 1325, route Édouard-VII - Appel d'offres public GEN-2026-32

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour l'amélioration du drainage le long de la route Édouard-VII et la construction d'un exutoire pluvial entre les 1305 et 1325, route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (\$) taxes incluses	Conformité
CBC2010 inc.	397 000,00 \$	Conforme
Excavation MF inc.	408 351,93 \$	Conforme
Excavation C.G. 2 inc.	438 000,00 \$	Conforme
Gestion Dexsen inc.	462 386,62 \$	Conforme
Excavation CivilPro inc.	485 472,74 \$	Conforme
Environnement Routier NRJ inc.	641 998,55 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l’unanimité d’octroyer le contrat pour l’amélioration du drainage le long de la route Édouard-VII et la construction d'un exutoire pluvial entre les 1305 et 1325, route Édouard-VII, au plus bas soumissionnaire conforme, soit CBC2010 inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d’appel d’offres numéro GEN-2026-32 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 397 000,00 \$, taxes incluses.

D’autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

De puiser les deniers requis au paiement de cette dépense à même les disponibilités du poste budgétaire 22-950-00-711.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point à l’ordre du jour.

SÉCURITÉ INCENDIE

26-09-221 Demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie utilise un véhicule qui lui appartient pour se rendre d'urgence sur les lieux d'incendie et que ce véhicule est utilisé principalement à cette fin;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Pierre-Adrien Gauthier-Marcil et résolu à l’unanimité d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à soumettre à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) une demande d'autorisation pour la reconnaissance de véhicules d'urgence et, à la réception de cette autorisation, à soumettre à la SAAQ une demande de reconnaissance du véhicule qui lui appartient, utilisé

principalement pour se rendre d'urgence sur les lieux d'incendie, et à signer tous les documents requis à ces fins.

D'autoriser également le directeur général ou, en son absence, la directrice associée à la direction générale et directrice des finances et des technologies de l'information, à signer la demande de reconnaissance du véhicule qui appartient au directeur du Service de sécurité incendie et utilisé principalement pour se rendre d'urgence sur les lieux d'incendie.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26-09-222 Nomination et renouvellement - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Membres citoyens

Une résolution est proposée par le conseiller Alain Fontaine visant la nomination de mesdames Marie-Josée Thériault-Hevey et Catheryne Cléroux à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que le renouvellement du mandat de monsieur Alain Lajeunesse.

Le maire, monsieur Christian Marin, propose un amendement à la résolution visant à retirer la nomination de madame Catheryne Cléroux.

Le vote est demandé :

Pour : (3) Madame Nancy Pouliot ainsi que messieurs Alain Fontaine et Clément Boyer.

Contre : (3) Mesdames Gabrielle Garand et Émilie St-Onge ainsi que monsieur Pierre-Adrien Gauthier-Marcil.

Le résultat du vote étant partagé, le maire exerce son vote prépondérant en faveur de l'amendement. Avant l'exercice de son vote, le maire indique les motifs qui fondent sa décision.

L'amendement est adopté sur division.

La résolution ainsi amendée est ensuite mise aux voix :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 364 relatif au comité consultatif d'urbanisme, ce comité est formé, entre autres, de cinq (5) personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) membres ont terminé leur mandat respectif et ne désirent pas le renouveler;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un autre membre est arrivé à terme le 1^{er} août dernier et souhaite le renouveler;

CONSIDÉRANT l'appel de candidature réalisé et les recommandations du directeur du Service d'urbanisme et du développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité de nommer madame Marie-Josée Thériault-Hevey à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la période du 9 septembre 2026 au 9 septembre 2028.

De renouveler le mandat de monsieur Alain Lajeunesse à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 9 septembre 2026 au 9 septembre 2028.

De remercier madame Victoria Drolet ainsi que monsieur Sylvain Morency pour le travail accompli à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

Il est unanimement convenu que la nomination du dernier membre citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU) est reportée à la prochaine séance de ce conseil.

26-09-223 Demande de subvention déposée auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Prolongement du réseau cyclable sur la route Édouard-VII afin de relier la rue Bernard à la Place de la Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet de prolongement du réseau cyclable sur la route Édouard-VII, afin de relier la rue Bernard à la Place de la Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à environ 818 700 \$, avant taxes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Saint-Philippe autorise la présentation d'une

demande d'aide financière en lien avec le projet de prolongement du réseau cyclable sur la route Édouard-VII, afin de relier la rue Bernard à la Place de la Saint-Jacques, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que monsieur Martin Lelièvre, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

26-09-224 Adoption - Règlement 501-37 modifiant le règlement 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier diverses dispositions (règlement omnibus)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté pour adoption lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 18 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Clément Boyer et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 501-37 intitulé:

« Règlement 501-37 modifiant le règlement 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier diverses dispositions (règlement omnibus) ».

26-09-225 Adoption - Règlement 501-38 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables à la zone H-36 (secteur « Galia »)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 14 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté pour adoption lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de ce règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 18 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 501-38 intitulé:

« Règlement modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin de modifier les dispositions applicables à zone H-36 (secteur « Galia ») ».

Divers

Aucun point à l'ordre du jour.

Varia

- Soutien aux garderies

À la demande de la conseillère Nancy Pouliot, des informations sont présentées au conseil concernant la situation de la garderie privée, Bulles et Boussoles, située sur le territoire de la Ville de Saint-Philippe.

La conseillère informe les membres du conseil qu'elle a récemment visité, notamment en présence du maire, cet établissement afin de discuter des enjeux liés au financement des garderies privées non subventionnées et de l'équité tarifaire souhaitée pour les familles. Elle souligne ses préoccupations quant à la pérennité de cette garderie et souhaite qu'un portrait des places disponibles en services de garde soit établi avant l'ouverture de nouveaux Centres de la petite enfance (CPE), installations privées ou milieux familiaux à la Ville de Saint-Philippe. Elle demande que la Ville de Saint-Philippe appuie la garderie Bulles et Boussoles dans ses démarches auprès de la MRC de Roussillon.

Le maire ajoute que sur réception de la documentation nécessaire, une résolution d'appui sera soumise au conseil pour considération.

- Félicitations - Café Liberté 50

À la demande de la conseillère Nancy Pouliot, des félicitations sont adressées au Café Liberté 50 pour son implication auprès des personnes de 50 ans et plus, plus précisément, pour son épluchette de maïs tenue le 28 août ainsi que pour le souper-spectacle du 4 septembre dernier.

Le maire se joint à ces félicitations.

- Demande de suivi concernant l'avis préliminaire déposé le 3 mars 2026 en caucus pour le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) relatif à une garderie au 2665, route Édouard-VII

La conseillère Émilie St-Onge rappelle l'importance de soutenir les initiatives qui contribuent à répondre aux besoins en services de garde des familles de la Montérégie. Elle demande ainsi un suivi concernant le projet de construction de la garderie située au 2665, route Édouard-VII, puisque bien que le projet n'ait pas été retenu dans sa forme actuelle, le besoin de nouvelles places sur le territoire de Saint-Philippe demeure bien présent.

Elle précise également que, malgré les difficultés rencontrées actuellement par certaines entreprises privées du secteur des services de garde, le rôle du conseil municipal ne consiste pas à se prononcer sur la situation commerciale ou financière d'entreprise privée, mais plutôt d'évaluer les projets qui lui sont soumis en fonction de la réglementation municipale, de l'aménagement du territoire et de l'intérêt collectif.

Considérant les besoins exprimés par les familles, elle souhaite connaître l'état d'avancement du dossier ainsi que les mesures qui pourraient être envisagées afin de favoriser la création de nouvelles places en garderie à Saint-Philippe.

Le maire mentionne prendre acte de sa question et mentionne qu'un suivi sera effectué ultérieurement.

- Finances de la Ville

À la demande du conseiller Pierre-Adrien Gauthier-Marcil, une discussion a lieu concernant les impacts du moratoire suivant l'adoption le 10 mars 2026 d'une résolution de contrôle intérimaire en vue de la réévaluation du secteur du noyau villageois sur les finances de la Ville et les mesures mises en place afin d'en atténuer les conséquences pour les exercices financiers à venir.

Le directeur général indique que la préparation budgétaire est en cours pour l'année 2027 et qu'aucun impact financier n'est actuellement anticipé pour l'année 2026. Quant à l'année 2027, il précise qu'il est trop tôt pour évaluer la situation avec précision. Il confirme qu'un rapport écrit sera produit dans le cadre du processus budgétaire habituel.

Informations de monsieur le maire

Monsieur Marin informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

Période de questions

Neuf (9) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période de questions. La période de questions débute à 19 h 51.

LEVÉE DE LA SÉANCE

26-09-226 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 04.



M. Christian Marin, maire



Me Stéphanie Dulude, greffière